

CHLORDECONE

Bulletin d'informations et d'actions

Unité + Vérité + Réparations = Justice

N° 1

Septembre - Octobre 2023

Directeur de la rédaction : Christophe Lèguevaques

MOBILISATION GENERALE CONTRE L'INJUSTICE

NOUS, peuples de Martinique,

Conscients que la recherche de la vérité dans le dossier Chlordecone se heurte à des intérêts aussi anciens que puissants, sans compter le déni résultant d'un aveuglement bureaucratique insensible aux traumas causés par les « négligences factives » (comme l'a reconnu le Tribunal administratif de Paris) des différents services de l'Etat aux Antilles ou dans l'Hexagone,

Soucieux de faire entendre la voix des victimes anciennes et présentes, tout en préservant les intérêts des générations futures face à une pollution majeure qui attaque les vivants et l'environnement,

Déterminé-e-s à poursuivre le combat malgré le refus des magistrats de tirer toutes les conséquences des constats accablants mise en évidence au cours de leur enquête,

Dans l'ordonnance de non-lieu et contre tout attente, les juges prétendent ne pas avoir assez d'éléments pour poursuivre les responsables et les coupables. L'intelligence collective permettra de réduire à néant les pseudos arguments retenus.

APPELONS toutes les forces vives (citoyen.ne.s, associations, politiques, acteurs culturels ou socio-économiques) à se mobiliser en se constituant partie-civile devant la cour d'appel de Paris dans le cadre de la procédure d'appel contre l'ordonnance de non-lieu.

Ainsi, nous ferons entendre le « *sourd grondement des peuples avides de justice* » (Aimé Césaire).



En pratique

Le recours à un avocat n'est pas obligatoire mais nous vous conseillons cette aide, soit par un avocat fourni par l'organisation collective, soit par l'avocat de votre choix.

Cumul possible des procédures ? OUI

En vous constituant partie-civile dans le dossier pénal, vous pouvez continuer à mener de front d'autres procédures (devant la commission d'indemnisation par exemple).

En devenant partie civile, vous participez à une action collective qui s'inscrit dans l'histoire et marquera la farouche volonté des peuples à demander des comptes aux profiteurs et à leurs héritiers.

Liberté de choix de son avocat

Vous disposez d'une pleine liberté de choix de votre avocat.

Mais c'est vous qui décidez qui doit vous défendre et comment.

Les organisations soussignées vont mobiliser un collectif d'avocats qui assistera les plaignants qui le souhaitent.

En remplissant le questionnaire ci-après, vous pouvez désigner un avocat.

Si vous n'en connaissez pas, vous pouvez laisser le nom de l'avocat en blanc, les organisateurs se chargeant de répartir les constitutions de partie civile reçues entre les différents membres du collectif.

L'UNION FAIT LA FORCE !

POURQUOI se constituer partie-civile ?

- Pour avoir accès au dossier et pouvoir infléchir l'enquête en apportant, par exemple, des preuves nouvelles ou en communiquant des informations inédites.
- Le travail collectif et unitaire des avocats et du mouvement populaire permettra d'annihiler les arguments destinés à empêcher de révéler la vérité
- Rendre palpable que le combat concerne toute la population antillaise sur plusieurs générations.

COMMENT se constituer partie-civile ?

En liaison avec le mouvement populaire contre le CHLORDECONE, plusieurs avocats se mobilisent pour faciliter la constitution de partie-civile.

Nous vous appelons à remplir le questionnaire ci-après. Pour suivre et comptabiliser les constitutions de partie-civile, nous vous recommandons de les centraliser auprès

SIMENN MATINIK DOUBOUT

Maison des Syndicats
4 Bd du Général de Gaulle
97200 Fort-de-France

Un site "*Chlordecone je porte plainte*" permettra prochainement de s'inscrire en ligne.

Le mouvement SIMENN MATINIK DOUBOUT est né de la volonté d'une trentaine d'organisations d'amplifier la lutte contre le Chlordécone.

ASSAUPAMAR - ATELIERS SCHOELCHEROIS - ADUEM - BATIR LE PAYS MARTINIQUE - CDMT - CFTD - CGTM - CNCP-MOUVEMENT APAL - CONSTANT RAPHAEL (militant et avocat) - CSTM - CULTURE EGALITE FEDERATION SOCIALISTE DE MARTINIQUE - FO - GREENPEACE MARTINIQUE - GRS - INSOUIS-ES DE MARTINIQUE - KONSYANS MATINIK - LAMENTIN LA RELEVE - LPDM - MARTINIQUE ECOLOGIE - MIM - MOUSSEAU VIRGINIE (avocate) - PALIMA - PCM - PEYI-A - PPM - RDM - RESPE - SCHOELCHER DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE - SESD - UFM - UNSA



CONSTITUTION DE PARTIE-CIVILE

Je, soussigné(e), déclare

- me constituer partie-civile dans le dossier CHLORDECONE (n° d'instruction **N° D'INSTRUCTION : 2701/12/08**) actuellement pendant devant la Chambre de l'Instruction de la Cour d'appel de PARIS en raison de l'appel contre l'ordonnance de non-lieu du 3 janvier 2023.

- Mandater Maître

Avocat(e) au barreau de afin qu'il me représente

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Mme - M.

N° de sécurité sociale []

NOM de naissance [] Nom d'usage (facultatif) []

Prénoms [] Profession []

Date de naissance [] Lieu de naissance []

Adresse postale []

Code Postal [] Ville []

Téléphone [] Email []

EXPOSITION PAR L'EAU ET L'ALIMENTATION

Pendant plus de 12 mois consécutifs, avez-vous bu de l'eau du robinet entre 1973 et 2004 ? OUI NON

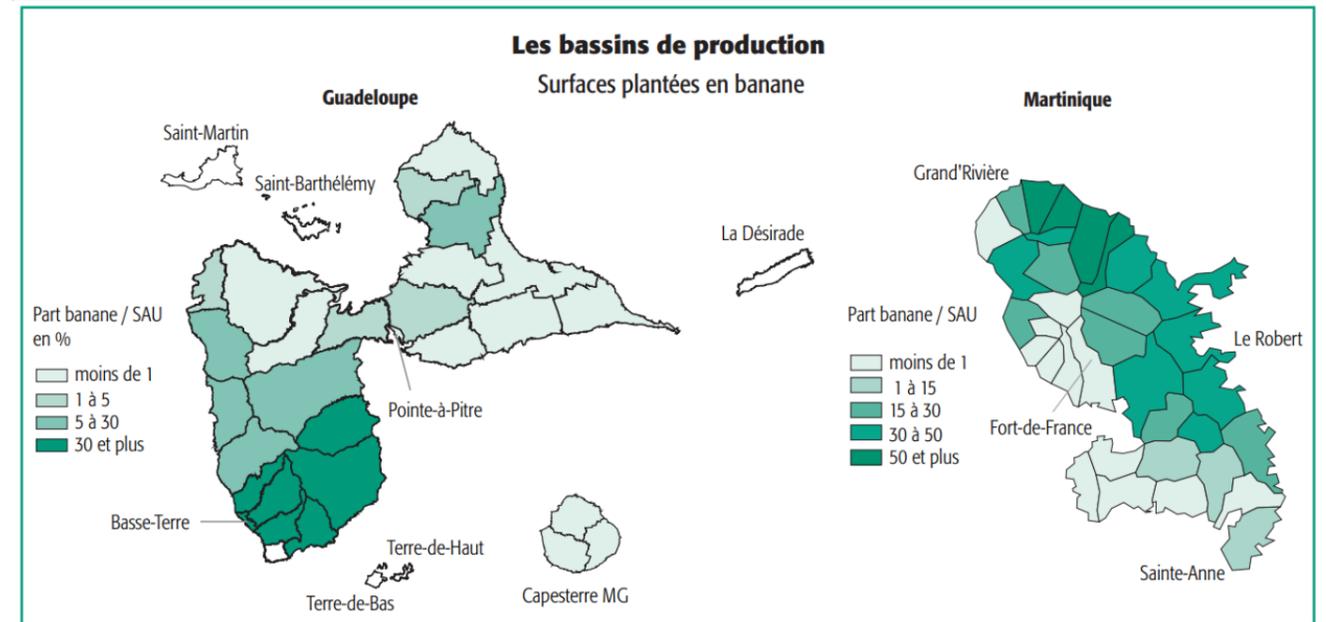
Continuez-vous à boire de l'eau du robinet ? OUI NON

Entre 1973 et 2004, avez-vous consommé de manière régulière :

- des poissons issus de la pêche locale OUI NON
- des écrevisses OUI NON
- de la viande produite localement OUI NON

Entre 1973 et 2004, avez-vous consommé des légumes racines ? []

EXPOSITION GEOGRAPHIQUE



Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2000

En regardant cette carte, précisez la couleur correspondant au territoire où vous habitez

[] [] [] []

A quelle distance (à vol d'oiseau) de terres agricoles votre résidence est-elle située ?

- de 100 m Entre 100 et 500 m Plus de 500 m

DUREE EXPOSITION

Pouvez-vous préciser la DUREE DE VOTRE PRESENCE à la Guadeloupe et/ou à la Martinique ? []

Pouvez-vous préciser les dates de votre présence ? []

Avez-vous quitté les Antilles ? OUI NON

Durée minimale de vos séjours : []

Si OUI, depuis quand ? []

Revenez-vous régulièrement aux Antilles ? []

Périodicité de vos retours aux Antilles ? []

J'estime subir un PREJUDICE

Fait à _____ le _____

DIRECT et PERSONNEL

CORPOREL (je suis atteint d'une maladie imputable au chlordecone)

MORAL (j'ai peur pour ma vie et celle de mes proches)

PAR RICOCHET

au cours des 10 dernières années, j'ai perdu un proche en raison d'une maladie imputable au chlordecone

j'ai constaté une altération des capacités physiques ou intellectuelles de mes enfants.

Signature >

Joindre une pièce d'identité